

**Conseil des parents du 13<sup>e</sup>**  
**Séance du 13 février 2023**  
**Compte-rendu**

\*\*\*

**Présences :**

Mairie du 13<sup>e</sup> :

- Johanne KOUASSI, Conseillère de Paris déléguée à la Petite enfance et aux Familles
- Bruno DOS SANTOS VIANA, chargé de mission Petite enfance auprès du Maire du 13<sup>e</sup>

Circonscription des Affaires scolaires et de la Petite enfance 5/13<sup>e</sup> (CASPE) :

- Pascale RIMBAULT, Cheffe du pôle Petite enfance 5/13<sup>e</sup>
- Nathalie GRACIA-GUILLEN, Coordinatrice Petite enfance (secteur est)
- Marie GARIEPY, Coordinatrice Petite enfance (secteur centre)
- Céline LE VEZO, Coordinatrice Petite enfance (secteur ouest)

Responsables d'établissements :

- Hélène SOUTRA, Directrice de la crèche collective 19, rue Jean Fautrier
- Anaïs BIJON-GOUJET, Directrice du Jardin maternel 170, avenue d'Italie
- Caroline BRESSON, Directrice de la crèche collective 11, rue Campo-Formio

Représentants de parents des établissements de la Petite enfance du 13<sup>e</sup> (cf. liste en pièce-jointe)

Cette réunion s'est tenue de façon inédite dans une crèche municipale (Campo-Formio). Il s'agissait en effet d'une demande fortement exprimée par les parents représentants l'an dernier et il nous a semblé que l'exercice a tenu toutes ses promesses – en favorisant l'échange et le partage d'expériences. Par conséquent, la Mairie est favorable à ce que les sessions à venir se tiennent également dans des établissements de la petite enfance ou dans d'autres lieux ressource apparentés (PMI, ludothèque, lieu d'accueil enfant-parent...).

**Présentation des missions de la Cheffe de pôle et des Coordinatrices Petite enfance de la CASPE :**

Le pôle Familles et Petite enfance est composé de 4 coordinatrices, d'une référente du personnel technique, d'une référente familles, de référentes prévention des risques et d'une éducatrice d'enfant proposant des ateliers pour les enfants en crèches familiales.

En cohérence avec les objectifs définis par la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE) de la Ville de Paris, la Cheffe de pôle concourt à l'élaboration, anime et met en œuvre la politique globale de la petite enfance au service des familles sur une circonscription géographique délimitée – ici le 13<sup>e</sup> et le 5<sup>e</sup>.

À ce titre, elle assure l'encadrement hiérarchique des coordinatrices du territoire et exerce un certain nombre de fonctions de management direct : elle alerte et accompagne les situations à risque en matière de sécurité, de santé ou d'hygiène.

Elle accompagne et soutient les coordinatrices et les responsables d'établissement dans la gestion des situations complexes, en lien avec les familles usagères concernées. Elle s'assure également de la qualité des projets d'établissement élaborés et mis en œuvre, en tenant compte des grands principes fixés par la Ville.

De manière générale, la Cheffe de Pôle et les Coordinatrices constituent une ressource de terrain au service des professionnels des établissements d'accueil de la petite enfance, ainsi qu'une interface privilégiée avec la Mairie d'arrondissement et la DFPE (attribution des places en crèche, évolutions juridiques et réglementaires, projets innovants, politique de regroupement...).

### **Présentation du Projet éducatif de territoire du 13<sup>e</sup> arrondissement :**

Le Projet éducatif de territoire (PEDT) est un outil de collaboration locale fédérant l'ensemble de la communauté éducative, mais aussi de la petite enfance, autour de valeurs, d'objectifs et d'actions. L'actuel projet couvre la période 2021-2026 et vise à amplifier le continuum éducatif et la complémentarité entre les partenaires (crèches, temps scolaires, périscolaires, extrascolaires, collèges...) et les outils (schéma parisien de services aux familles, convention territoriale globale...).

Dans ce cadre, **7 priorités stratégiques** ont été définies :

- 1) Renforcer la fluidité et la continuité des parcours éducatifs
- 2) Favoriser l'égalité et la réussite éducative de tous les enfants
- 3) Renforcer l'inclusion des enfants présentant des besoins éducatifs particuliers
- 4) Améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants
- 5) Développer la place et le rôle des familles
- 6) Promouvoir l'engagement citoyen et l'éducation à la citoyenneté et au développement durable
- 7) Favoriser le travail collaboratif entre professionnels et capitaliser ses apports.

Ces priorités ont ensuite été déclinées dans chaque arrondissement, donnant lieu à la conception de près de 200 actions.

Pour le 13<sup>e</sup> arrondissement, 3 axes stratégiques ont été définis : **le renforcement de l'inclusion, l'amélioration de la santé et du bien-être, le développement de la citoyenneté**

**et du développement durable.** Le développement de ces 3 axes s'appuie sur une pluralité d'actions, dont une partie a été présentée à l'occasion de ce premier conseil de parents :

**Actions passerelles entre la crèche 19 rue Jean Fautrier et l'école maternelle 42 rue du Château des Rentiers, mises en place depuis 2010 :**

Conformément à l'objectif fixé par le PEDT de renforcer les passerelles entre le départ de la crèche et l'entrée à l'école maternelle, la Mairie du 13<sup>e</sup> a organisé un séminaire à l'automne dernier. Il a été question à cette occasion de mettre en réseau les acteurs de la petite enfance (responsables d'établissements) et éducatifs (responsables éducatifs Ville des centres de loisirs et directions d'école) et de mettre en valeur les actions existantes afin de les essaimer auprès de tous les établissements.

Dans ce cadre, Hélène Soutra est intervenue pour présenter les bonnes pratiques établies entre la crèche dont elle s'occupe et l'école maternelle du Château des Rentiers : outre la découverte de l'école par des déplacements réguliers à l'école sur les temps périscolaires, ce partenariat prend aussi la forme de : café des parents, de la mise en place d'étaliers autour de l'art, de la publication d'un journal à destination des familles, de l'accrochage d'une grande affiche dans la crèche retraçant les premiers pas des enfants à la crèche, la tenue d'une grande fête de fin d'année à l'école en présence des « grands » de la crèche, ou encore la venue d'une auxiliaire de puériculture sur un temps périscolaire lors de la rentrée de septembre.

D'autre part, Hélène Soutra a tenu à souligner **la singularité inhérente à chaque partenariat** : les actions passerelles mises en place dépendent à la fois du projet pédagogique, de la sensibilité de la direction d'établissement, de l'ancienneté du partenariat et du rapport de confiance qui en découle, etc. Loin de tendre vers une harmonisation des pratiques, le PEDT vise en réalité à étendre à tous les établissements les projets passerelles afin que ce continuum éducatif profite au plus grand nombre.

**Axes de réflexion pour accroître ce partenariat** : travailler à un accueil commun avec les petites sections de maternelles et les professionnels de la crèche (auxiliaires de puériculture, agents éducatifs petite enfance, éducatrices de jeunes enfants) ; augmentation du niveau de présence sur la semaine de la prochaine rentrée scolaire...

**Expérimentation à venir à l'été 2023** : accueil des « grands » de la crèche en centre de loisirs cet été, pour les familles qui le souhaitent, lors de la période de regroupement, c'est-à-dire entre le 10 et le 28 juillet, puis entre le 21 et le 31 août.

*Question 1 : Quel rôle pour les parents dans ce cadre ?*

Les parents ont toute leur place dans ce parcours et sont conviés aux divers temps conviviaux (café des parents...), aussi bien pour rassurer les enfants que pour favoriser la compréhension de « l'écosystème » de l'école maternelle : direction, enseignants, ATSEM, REV...

*Témoignage 1* : « à la crèche Choderlos de Laclos, on nous propose de venir aux ateliers organisés à l'école, ce qui favorise la connaissance des acteurs par les parents ».

*Témoignage 2* : « en octobre, dans la salle d'accueil des grands de la crèche du square Dunois, la crèche a installé des porte-manteaux linéaires munis de casiers, c'est un excellent point de repère qui prépare à l'école. La reprise des ateliers en âges mélangés entre les sections favorise la mixité et permet de se projeter vers l'après ».

### **La lutte contre les stéréotypes de genre (crèche Campo-Formio) :**

Parmi les autres enjeux phares promus par le PEDT et la Ville de Paris figure la lutte contre les stéréotypes de genre : il s'agit ici d'agir contre un ensemble de biais et de stéréotypes de genre pour prévenir les violences sexistes et tendre vers une égalité réelle fille-garçon, à travers une multitude d'actions : proposer des jeux indifférenciés, effectuer les transmissions et les signalements aux deux parents indifféremment, promouvoir une littérature non genrée, travailler sur les couleurs...

Cette thématique a été présentée par Caroline Bresson, directrice de la crèche Campo-Formio, qui a pu apporter son expertise et témoigner des différentes actions mises en place au sein de son établissement.

*Question 1* : comment les personnels de crèches sont-ils formés à ces enjeux ?

La Ville a fait appel à un organisme spécialisé sur ces questions pour former des référents ressource au sein de chaque établissement, qui pourront eux-mêmes sensibiliser leurs collègues et harmoniser les bonnes pratiques – à l'occasion notamment des journées pédagogiques. Les formations sont en cours et cet axe sera obligatoirement intégré aux prochains projets d'établissements.

*Témoignage 1* : « Je suis diplômée des Mines : au-delà des différences de rémunération, je constate des différences dans les choix d'orientation et de métiers exercés entre les femmes et les hommes. On s'attaque là aux fondements de notre société et je salue cet effort ».

*Témoignage 2* : « la promotion de l'égalité fille-garçon à la crèche est d'autant plus cruciale que les professionnels qui composent ces établissements sont essentiellement des femmes ».

*Réaction de Caroline Bresson* : « vous avez raison. Les métiers en crèche sont avant tout des activités de « soins », de « care ». Dans notre société patriarcale, ces conditions de travail sont déconsidérées. En revanche, d'un point de vue salarial, ce sont les années d'expérience qui font les échelons et déterminent le niveau de rémunération ».

### **La promotion du développement durable et de la découverte de la nature :**

En accord avec le PEDT, la Ville entend également sensibiliser les jeunes enfants à la nature et aux enjeux du développement durable, dès la crèche. Pour ce faire, un certain nombre d'actions sont mises en place telles que le Festival « Oh La La », la mise à disposition de composteurs, la découverte des animaux par les fermes itinérantes, l'initiation à la plantation (exemple : les « Parisculteurs » à la crèche Max Jacob, où des plantes et des graines sont cultivées pour y extraire des teintures qui sont ensuite utilisées pour colorier des matériaux en tout genre – dans une logique de parcours pédagogique).

*Question 1* : « Peut-on envisager d'amener les enfants des crèches à la Maison du Jardinage située dans le parc de Bercy (12<sup>e</sup>) ? Une réflexion est en cours pour sécuriser le parcours des enfants de la crèche Choderlos de Laclos, en tenant compte des ratios d'encadrement légaux (1 professionnel pour 2 enfants). Les distances risquent d'être rédhibitoire pour les autres crèches.

*Témoignage 1* : « Il y a aussi les jardins partagés mobiles, comme à la Poterne des Peupliers, avec la Ludomouv', dont bénéficient les crèches et les jardins d'enfants pédagogiques situées au pourtour ».

### **Le développement des enjeux d'inclusion, de santé et de bien-être :**

Intervention d'Anaïs Bijon-Goujet sur les actions engagées par le Jardin maternel sur ces enjeux (cf. diaporama ci-joint) : illustration de l'espace « bulle zen », inspiré de la méthode Snoezelen, basée sur la stimulation sensorielle (toucher, odorat, audition, goût, kinesthésie...). Espace particulièrement adapté aux enfants en situation de handicap ou à besoins particuliers, ou encore pour l'allaitement. Anaïs Bijon-Goujet met l'accent sur le fait que ces espaces doivent être pensés en fonction du bâti et des espaces existants. Il ne s'agit pas de décalquer son modèle à l'identique dans les autres établissements, mais plutôt de tenir compte de leurs spécificités respectives pour aménager des espaces singuliers.